

ABONNEMENTS:

TROIS MOIS. SIX MOIS. UN AN.
Paris. . . 5 fr. 10 fr. 20 fr.

LA FAMILLE

ABONNEMENTS:

TROIS MOIS. SIX MOIS. UN AN.
Départements. 8 fr. 15 fr. 30 fr.

ORGANE POLITIQUE, SOCIAL, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX.

SPÉCIMEN.

Encore quelques jours pour notre organisation et notre périodique à commencent; nos abonnés profiteront de notre transformation.

SOMMAIRE.

A nos lecteurs. — Profession de foi politique. — La situation de la France. — Le costume des représentants du peuple. — Les députés généraux. — La source du progrès est dans la propriété. — Qu'est-ce que l'ordre? — Les envieux et les mécontents. — Mandement de l'archevêque de Paris. — Séance de l'Assemblée nationale. — Derniers actes du Gouvernement provisoire. — Nouvelles générales de Paris et des départements. — Bulletin de l'Étranger. — Économie sociale. — Questions tontinières. — Conférence au sein de la commission avec les directeurs des compagnies. — L'arrêt du 20 mars. — Révolution agricole. — Théâtres. — Bourse. — Annonces.

A NOS LECTEURS.

Le journal *la Famille* existe depuis quelque temps; son succès a été rapide: cela devait être. Organe du progrès possible, défenseur énergique et probe des intérêts de tous, car la famille est le fondement du bien-être humain, notre journal a été merveilleusement compris. De tous côtés on est venu nous solliciter de changer notre mode mensuel de publication, et de donner à l'expansion de nos principes un plus large développement. La périodicité quotidienne est une force d'impulsion devenue nécessaire pour les idées qui sont bonnes: c'est la lumière qui donne la vie ascendante à toutes les sèves nationales. Éclairer, c'est produire. On n'éclaira bien, et avec profit, qu'en mettant toujours un même flambeau à la hauteur des intelligences. Nous élevons notre phare au même rang que tous les autres, afin d'indiquer incessamment le véritable port où doit tendre l'avenir, afin également d'éviter les écueils et les rescifs que les passions humaines cherchent toujours à faire surgir.

Républicains de conscience, nous voulons la république légale, et l'avènement complet de la démocratie par la république; mais nous étendrons d'une main vigoureuse toutes les effervescences qui veulent brûler pour brûler.

Vive la république, pour nous, vive dire: guerre à l'anarchie, qu'elle soit bleue, qu'elle soit blanche, ou qu'elle soit rouge! La patrie se doit à elle-même d'être despotique à l'égard des incendiaires politiques. Être patriote, c'est être l'ennemi déclaré du désordre: ce sera là notre rôle.

Il faut comprendre le peuple qui est grand, généreux, d'une nature chevaleresque, plein de grandeur d'âme et d'élevation dans les idées: nous avons la prétention de le comprendre; nous sommes de son sang, nous venons de lui, nous vivons pour lui, nous veillerons et combattrons pour lui. C'est lui qui règne et qui doit régner: nous sommes les soldats de la liberté.

Nous ne saurions mieux faire, pour expliquer nos intentions, que de répéter quelques passages de notre déclaration de principes, déclaration qui a paru dans notre numéro du 1^{er} mars. Ce que nous disions alors à nos abonnés mensuels, nous le disons de nouveau à nos lecteurs qui vont devenir quotidiens.

Nous n'irons pas en tirailleurs perdus, comme la *Réforme*, le *Courrier français*, la *Commune*: — Aller trop loin, c'est s'égarer.

Nous ne resterons pas stationnaires ou rétrogrades, comme les *Débats*, le *Sicéle*, le *Constitutionnel*, la *Gazette de France*, l'*Union*: — L'immobilité, c'est la mort!

Nous ne combattons pas seulement pour un intérêt privé, comme la *Presse*, la *Liberté*, l'*Assemblée nationale*, l'*Ami du Peuple*: — Les individualités ne sont pas les hommes de l'avenir et de la nation.

Le *National* nous semble aujourd'hui l'expression la plus raisonnable et la plus rationnelle de l'esprit public en France. Nous le suivrons ou nous le devancerons, selon les inspirations de notre indépendance.

Notre cri de bataille, c'est: En avant!... notre devise: Ordre, patrie, égalité!...

PROFESSION DE FOI POLITIQUE.

Maintenant, l'ordre c'est la république; il n'y a pas à choisir; le grand principe de l'association générale vient de triompher, sans qu'il ait coûté beaucoup de sang, Dieu merci! C'est la force des choses qui a produit la résurrection et la souveraineté de tous les intérêts. Le gouvernement qui vient de s'évanouir devait disparaître devant la révolution; car la révolution, c'est le monde qui marche, et la royauté n'était qu'une résistance continue au mouvement humain. Le monde a marché, et tout a été dit; il ne s'agit plus désormais que de régulariser l'action publique. Quelques dissidences éclateront sans doute; quelques déplacements de position enfanteront des plaintes et des tentatives qui ne peuvent être qu'impuissantes. Qu'on se le persuade bien, tout cela ne sera que fumée. La force armée d'un gouvernement établi depuis dix-sept ans, réunie à la force morale que possède tout pouvoir en exercice, n'a rien pu devant l'impulsion du principe révolutionnaire. Qui pourrait, maintenant qu'il est devenu pouvoir lui-même, le contrarier, en suspendre l'effet providentiel? La république, nous venons de le dire, c'est l'ordre; disons plus, c'est le devoir. Toutes les intelligences doivent concourir au développement de son action. Le peuple règne! — et le peuple, n'est-ce pas tout le monde, toutes les volontés en une, tous les intérêts en un seul, tous les droits ayant une satisfaction unique? Il faut donc que personne ne s'abdicque. Nous n'avons en France qu'une famille de moins, mais la France vit toujours de sa vie collective. Elle reprend son rang de nation initiatrice; elle se met à la tête du vieux continent. Par le seul fait de cette résurrection politique, elle remonte à la plus grande possibilité de force. — Être puissant, c'est prospérer. — La forme gouvernementale n'est que le mode d'action du pays; c'est donc lui-même qui va procéder à la réalisation de son bien-être; la république devient la solution publique du vaste problème des améliorations sociales. Raisonnons-nous tous, de cœur, d'esprit, de bon vouloir, chacun selon ses facultés, au gouvernement que vient d'improviser, par une inspiration

soudaine, la victoire populaire. Ce que tout le monde veut et fait, se fait avec plus de fécondité.

La république est donc la traduction matérielle d'une loi divine: elle est d'autant plus forte qu'elle embrasse tous les bienfaits possibles et qu'elle compose les félicités individuelles des bénéfices de l'ensemble.

En 93, l'Europe se ruait sur nous; la France était dans les convulsions d'un état qui finit et d'un état qui veut naître; il y avait à renverser et à fonder. La destruction ne va pas sans ruines; on ne rebâtit pas à nouveau sans déraciner les vieux fondements. Le vieux régime pénétrait si avant dans les profondeurs du pays, qu'on devait de toute nécessité bouleverser le terrain féodal et passer ensuite le grand niveau sur tous ces débris, avec toute l'énergie d'une régénération sociale. On ne fait pas table rase sans violence; nos pères tuèrent le passé d'un bras impitoyable. Il le fallait pour qu'il en sortît une vie nouvelle.

Cette vie nouvelle a son cours depuis bientôt soixante ans. Il n'y a plus rien à bouleverser; le terrain est libre et occupé par le principe révolutionnaire; il n'y a plus qu'à agrandir l'édifice social pour que tous les besoins y trouvent place; il n'y plus de vieux régime à décapiter, dès-lors plus de haine, et partant plus de terreur à organiser. L'exercice de l'existence constitutionnelle nous a merveilleusement préparés pour ce qui arrive.

La république est l'état normal d'un grand peuple; l'ordre est plus solidement assis, car c'est la loi de tous. La vertu, c'est-à-dire l'amour du bien public, pénètre dans toutes les âmes. L'autorité qui s'exerce au nom du peuple est et doit être plus répressive, plus énergique, plus omnipotente que toutes les autres. Les désordres sont par conséquent plus vivement punis et plus vite réduits à l'impuissance. Rassurons nos esprits; la marche du pouvoir sera d'autant plus aisée et plus indépendante qu'elle réunira plus de sympathies populaires. Le pouvoir national n'aura qu'à s'occuper de l'organisation du bien. Qui oserait s'y opposer?

Le Gouvernement provisoire nous a sauvés des horreurs de l'anarchie; il a rempli vigoureusement une tâche sublime, en face de toutes sortes de dangers: il a bien mérité de la patrie et de l'histoire humaine; son dévouement a sa récompense dans la profonde gratitude du pays. Resserrons-nous autour de lui; aidons-le dans son travail d'harmonisation; que tous les citoyens, armés aujourd'hui, forment une masse compacte et intelligente sur laquelle s'appuie l'autorité de la révolution, jusqu'au jour où la nation, par son vote libre et éclairé, aura fait surgir de l'enthousiasme général une véritable assemblée nationale. C'est aux représentants du peuple français à déterminer d'une manière absolue la constitution proportionnée au possible actuel, avec tous les éléments de l'amélioration progressive.

Il est à présumer que la république sera dirigée par une présidence temporaire ou annuelle. La vaste étendue du territoire et l'influence de la capitale sur les événements nécessitent, d'après nous, le passage au sommet du pouvoir, d'une unité vivante qui réponde de ses actes et qui rende ses comptes de gestion à des époques déterminées. Par là, le même principe d'action, partant d'un centre souverain, répartit également sur tout le pays les bienfaits d'une administration venant de tous et allant à tous. Ce sera beau, ce sera grand; le bien public ne sera plus une utopie.

Il y a donc, selon nous, de solides raisons de se rassurer, de reprendre confiance; de comprendre la portée en bien de l'événement qui vient d'étonner le monde; de se mêler, pour l'affermir, à l'action du Gouvernement; de concourir fermement à la consolidation de la République, comme pouvoir organisateur et fécondateur; de travailler activement à la reprise des transactions privées; de rétablir la circulation des valeurs et de l'argent qui est le sang vital des Etats; de rendre au crédit de l'Etat toute sa vigueur normale. La France est le pays le plus riche qui soit au monde, le plus fécond en ressources d'hommes, de produits et de capitaux.

Gouverner, c'est protéger; se rallier, c'est gouverner avec le Gouvernement. Les ressorts reprennent leur jeu normal. Le mot d'ordre général doit être: aide au pouvoir; la devise universelle: le bien public!

Le journal *la Famille* traitera les questions politiques, à son point de vue, de la conservation des intérêts généraux. Elle sera gouvernementale avant tout. Dans tout état de choses, le grand point, c'est qu'il y ait une autorité forte. L'anarchie est une ruine commune.

Aujourd'hui que les grands Etats fondent leur prospérité sur le grand principe du crédit, il n'est nullement à craindre que la République veuille se priver de ce puissant élément de force et de vie. L'impôt est d'une fécondité prodigieuse en France. Il donnera lieu à quelques modifications dans quelques parties; mais le revenu de l'Etat sera toujours assez abondant pour pourvoir à tous les services. Les recettes sont et seront une vaste ressource. La grande question, c'est de ne pas en abuser, comme a fait le gouvernement déchu. L'équilibre sera facilement établi par un pouvoir national et prévoyant. Nous ne voyons aucun motif d'inquiétude pour les intérêts généraux; la protection de la République leur est assurée.

Marchons donc résolument au but social!

Ce qui va naître, c'est un ordre social nouveau. Le peuple, qui jusqu'ici n'était rien, si ce n'est sous le grand Napoléon, est devenu la pierre fondamentale de l'édifice national.

S'agit-il de présenter d'organiser l'avenir sur les bases de la vérité.

Qu'on le comprenne bien, la République n'est encore que la révolution dans la forme. Pour que tout soit complet, il faut que la révolution se réalise dans le fond, autrement le monde irait se heurter à de nouvelles catastrophes. Le don de la divination doit être avant tout, maintenant, le génie des élus du peuple. Allons à la révolution sociale, pour qu'elle ne vienne pas à nous avec ces violences inévitables qui sont la conséquence de droits et des intérêts non satisfaits.

C'est donc au génie de la création qu'il faut demander le salut. Croyez-le bien, il y va de la sécurité de tous. Ce n'est pas la République des journaux et de la parole qui sera insuffisante; il faut à la nation nouvelle une République régénératrice. Ce n'est plus seulement une révolution qui s'achève, c'est une rénovation qui commence; c'est une résurrection sociale qui surgit des entrailles du peuple.

Allons où Dieu pousse la terre; sinon les abîmes seront plus larges. Organiser, c'est prévoir; le grand Napoléon l'a dit. Les intérêts qu'on ne coordonne pas se coordonnent d'eux-mêmes et forcément.

Il y a dix-huit siècles passés que Jésus-Christ a jeté les fondements de l'humanité fraternelle. Réalisons la pensée divine qu'il vint apporter au monde. C'est lui qui fonda, dans les rangs de la classe qui travaille et qui souffre, avec la liberté de l'âme, l'égalité de la chair, c'est-à-dire l'organisation de la société humaine sur l'amour des uns pour les autres. Soyons les apôtres du céleste révolutionnaire. Le christianisme a été créé pour sauver le monde; mais le christianisme réel, en action, et passant des subtilités de la théorie à l'état d'application sociale.

Nous avons pensé qu'au moment où la presse multiplie partout ses organes, où l'opinion publique se fait de tous côtés de libres échos, où la pensée est devenue complètement indépendante, une revue complète des journaux était indispensable dans le cadre d'une feuille quotidienne. Le résumé de nos débats politiques et sociaux serait déjà à lui seul l'objet d'une publication des plus intéressantes.

Les lecteurs de *la Famille* le trouveront dans leur journal. Nous osons même leur promettre qu'ils l'y trouveront fait dans toutes les conditions désirables.

Si la situation du pays appelle d'urgence toutes les intelligences à la lutte, elle nous semble d'ailleurs beaucoup moins compliquée qu'il ne le paraît à tous ceux qui s'alarment en regardant les choses à la surface. Nous avons une foi profonde dans le bon sens et la raison de la France. Nous ne croyons plus que les révolutions puissent la bouleverser. Sans doute les convictions vraiment patriotiques ont en ce moment besoin de s'armer de tout leur courage et d'opposer toute leur force au débordement des passions anarchiques; mais ce courage et cette force sont sûrs d'un noble et éclatant triomphe. Déjà, d'heure en heure, depuis la réunion de notre Assemblée nationale, partout autour de nous les esprits se calment, la confiance dans le présent et dans l'avenir renaît, l'espoir épanouit les visages.

Que les bons citoyens redoublent de patience, d'énergie et de patriotisme, et le terrain de toutes les grandes questions qu'il s'agit maintenant de résoudre se trouvera bientôt admirablement préparé; aucun des grands problèmes sociaux qu'on regarde encore comme si effrayants ne présentera plus rien de dangereux ni même de difficile.

En France, il ne faut que vouloir le bien pour le faire.

Une question s'agit de toutes parts en ce moment: — Les représentants de la nation doivent-ils ou non adopter le costume décrété par le Gouvernement provisoire?

Sans entrer dans toutes les considérations que peut soulever une semblable question dans un pays comme la France, où rien n'est plus grave que les choses qui ont une apparence futile, nous disons que le costume en lui-même est insignifiant; l'important, c'est l'insigne, et une écharpe nationale recouvrant un habit, une soutane ou une blouse inspirera autant de vénération que le pourrait faire le tricorné empanaché ou le frac garni d'or sur toutes les coutures.

Quant à nous, ce qui nous semble indispensable, c'est que toutes les classes soient représentées dans l'Assemblée nationale, et nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que chaque individu porte l'habit de son état.

Quelques-uns de MM. les représentants publient à grand bruit qu'ils renoncent à l'indemnité accordée à leur titre d'élus du peuple.

Au premier abord, cela vous paraît une générosité fort louable, un acte de désintéressement tout patriotique. Mais en y regardant de plus près, on change promptement de manière de voir.

Par exemple, on remarque tout de suite que ces messieurs, rétribués assez grassement pour d'autres fonctions que celles de députés, ne sont pas aussi désintéressés qu'ils en ont l'air; puis, on arrive à trouver que l'abandon, fût-il réellement dû au patriotisme, perd singulièrement de son mérite par une publicité qui ressemble fort à une petite rouerie de l'orgueil humain.

Enfin, on est conduit à se demander si M. de Portalis, entre autres, n'eût pas dû, à cause de la raison d'incompatibilités, renoncer plutôt à ses fonctions de procureur-général, qu'à son traitement de membre de l'Assemblée nationale!

La propriété est la source de tout progrès.

Les sauvages repoussent la civilisation: c'est un fait acquis à l'histoire. Pourquoi? parce que les hommes, dans l'état primitif, ayant d'un côté la plénitude de leur liberté, de l'autre n'attachant aucun prix à l'estime de leurs semblables, et manquant d'amour-propre, ils ne font aucun effort pour améliorer un état de choses qui suffit à leur existence rien que physique. Ils ne veulent rien améliorer, car ils n'ont rien, ayant tout ce qui est, tel que cela est.

Deux mobiles seuls poussent l'homme dans l'action productive et progressive: c'est la nécessité d'être libre dans son action; puis le besoin de considération, et par conséquent celui de s'élever. Ce sont ces deux grands motifs sociaux qui le font s'avancer dans la voie du progrès.

Le sauvage végète; l'homme civilisé pense, désire, invente. Le premier, ne possédant que le mouvement corporel, ne songe point à changer de situation, car il n'a pas l'idée d'une autre. Le second, comprenant la richesse au bout du travail, brave les fatigues pour arriver à une supériorité quelconque. L'immobilité est de l'essence de l'état de nature: la mobilité, c'est-à-dire la vie en avant, est le besoin incessant de l'homme policé. Le produit du travail lui donne le pouvoir de faire ce qu'il veut. Pour obtenir un meilleur produit à venir, il se condamne à des privations momentanées, il cherche toujours le moyen de créer le bien-être, qui est le but de la vie. Son action devient de plus en plus énergique, à mesure que le fruit de son travail augmente. C'est là l'origine permanente des améliorations sociales. La société se manifeste par les individualités qui concourent, chacune de son côté, à son développement général. Mais chaque conquête individuelle doit nécessairement être garantie à l'individu par la société qui profite de ce résultat. De là, la propriété. Devenir propriétaire, c'est être intéressé à produire, à

créer, à imaginer toujours un mieux possible. S'il n'y a pas de propriété, et de propriété absolument garantie, il n'y a plus lieu à inventer, à se constituer une supériorité quelconque : l'émulation est morte, le besoin disparaît, et l'homme reprend ses instincts d'oisiveté naturelle. La vague existence reprend le dessus, l'activité productive s'éteint, et l'amélioration sociale se meurt avec sa raison d'être.

L'homme ne sort de l'état sauvage que par la propriété : la garantie de cette propriété constitue l'ordre social, et l'ordre social, ainsi établi, pousse l'homme à l'expansion. Ce ne sont que les possesseurs qui deviennent producteurs, ou plutôt ils ne deviennent producteurs que pour être possesseurs. La propriété est le but final. L'accumulation détruit la barbarie. Les facultés intellectuelles prennent leur essor par le travail qui conduit à la richesse. Le travail, c'est le grand moteur de la civilisation, en un mot du progrès, parce qu'en définitive la récompense du travail est la propriété.

Il est donc juste de graver en lettres d'airain ce principe éternellement vrai :

La propriété est le progrès !

Qu'est-ce que l'Ordre ?

C'est le mot le plus élastique de la langue française. Chaque période politique l'a traduit à sa manière. Aujourd'hui l'on prend que l'ordre, c'est le calme ; cette définition n'est pas bonne. En effet, l'ordre qui régnait à Varsovie, c'était aussi le calme résultant de la chute d'un peuple. Sous tous les gouvernements, le calme n'est que l'expression de l'obéissance passive. Rien n'est plus calme que la tyrannie, jusqu'au jour où la masse opprimée soulève le joug, s'en sert comme d'une arme et en écrase le pouvoir oppresseur. L'ordre, sous la Restauration, était le calme de la patrie foulée aux pieds ; l'ordre, sous Robespierre, était le calme de la terreur ; l'ordre, sous Louis-Philippe, était le calme du principe démocratique comprimé par la corruption. L'ordre, moralement, doit être la cause du calme et non l'effet. Pour nous, l'ordre véritable, l'ordre rationnel, l'ordre politique et social réside principalement dans la satisfaction de tous les besoins moraux et physiques du peuple. Tant que le peuple n'aura pas sa part du bien-être général, l'ordre ne sera pas possible ; car qui dit ordre, dit harmonie fraternelle entre toutes les parties de l'ensemble. L'ordre procède de la liberté ; la liberté n'est pas là où l'égalité souffre ; et l'égalité satisfaite ne peut réaliser sa parfaite action que par le développement de la fraternité. Ainsi donc, l'ordre, c'est le résumé trinitaire de ces trois principes. Quand ces principes fonctionneront ensemble, il y aura calme universel.

Les envieux et les mécontents se donnent la main ; mais ils ne sont pas à craindre. Les mécontents, ce sont ceux qui ont perdu la partie en 1830 et en 1848. — Les envieux, ce sont ces orgueilleux atrabilaires qui, n'ayant pas le talent d'être les premiers, s'irritent qu'on les condamne à rester dans l'impasse de leur médiocrité. Ces gens-là ne sont sympathiques à personne, et c'est leur faire beaucoup d'honneur que de s'inquiéter de leurs conspirations permanentes. La France n'est pas le prix de l'audace sans génie. Ces brouillons, tout bouffis de haine et d'impudence, sont bons tout au plus à présider des clubs qui brillent par leur isolement. Le peuple les dédaigne. Le plus grand ennemi de ces éternels ennemis de l'ordre, c'est le bon sens national. Ces voltigeurs de 93 ne sont pas de notre temps.

L'archevêque de Paris a publié le mandement suivant, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée nationale :

« Denis-Auguste Affre, par la miséricorde divine et la grâce du saint-siège apostolique, archevêque de Paris ;

» Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

» Au début d'une session pendant laquelle des intérêts d'une immense gravité seront débattus et décidés, nous devons, Nos très-chers Frères, appeler tous les Fidèles à implorer encore une fois les lumières de l'Esprit saint.

» Dieu seul, dont la providence se manifeste sur nous d'une manière si éclatante depuis le commencement de notre nouvelle révolution, peut inspirer à l'Assemblée nationale l'esprit de force et de modération, d'équité et de sagesse, qui ne fut jamais plus nécessaire à des législateurs.

» Ainsi qu'on l'a depuis longtemps remarqué, toute l'histoire du genre humain s'explique par l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu et de ses frères, et par l'amour de Dieu et des hommes poussé jusqu'à l'abnégation de soi-même. Cet esprit de sacrifice, qui est l'esprit même du christianisme, a la vertu de corriger les institutions politiques les plus défectueuses, tandis que l'esprit qui lui est opposé ne tarde pas à pervertir les meilleures constitutions. Le dévouement chrétien peut seul nous donner et nous garantir les sages libertés que nous poursuivons depuis un demi-siècle à travers tant d'essais infructueux et de dangers.

» L'égoïsme, qui se revêt des couleurs les plus libérales, ne nous ferait jamais que de vaines promesses d'indépendance, pour nous donner, en réalité, une véritable oppression. Tel a été, tel sera dans l'avenir le résultat infaillible des mille systèmes qui ont préoccupé des réformateurs plus ou moins habiles. Nous demanderons à Dieu ce que les hommes seuls et abandonnés à eux-mêmes sont dans l'impuissance de nous donner ; nous le demanderons avec cette foi vive qui nous assurera la victoire de Dieu, de sa justice et de sa bonté sur les passions du monde. Lui seul est la source féconde de la véritable liberté, de la véritable fraternité ; lui seul concilie les intérêts en apparence les plus opposés, fonde d'une manière stable l'union des cœurs, et fait d'une grande nation une famille de frères. *Deus qui inhabitare facit unius moris in domo.*

» A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les chanoines et chapitre de notre métropole, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Le lundi 8 mai, à six heures très-précises, nous célébrerons dans notre église métropolitaine une messe du Saint-Esprit pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'Assemblée nationale. Elle sera précédée de l'hymne *Veni Creator* et suivie de l'antienne *Sub tuum, Domine, Ite* et de l'oraison *Protege, Domine, saluum fac Rempublicam, domine saluum fac populum tuum Domine*, et de l'oraison *Deus a quo sanctorum desideria*. Cette cérémonie sera terminée par la bénédiction du très-Saint-Sacrement.

» 2^o MM. les curés sont invités à assister à la messe du Saint-Esprit ; ils porteront l'habit de chœur tel qu'il est réglé dans le Bref du diocèse à l'article concernant la retraite ecclésiastique.

» 3^o MM. les curés engageront les fidèles de leurs paroisses à se rendre à Notre-Dame pour y assister à cette messe, et unir leurs prières aux nôtres.

» Et sera notre présent mandement lu au prône de la messe paroissiale, dans les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche du Bon Pasteur, second dimanche après Pâques.

» Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 4 mai 1848.

† DENIS, archevêque de Paris,

» Par mandement de monseigneur l'archevêque, PECQUET, chan. hon. secrét.

» Nota. Nous rappelons au clergé l'art. 3 de notre mandement, en date du 3 mars dernier, ainsi conçu : A commencer du jour de l'ouverture de l'Assemblée jusqu'à sa conclusion, on dira à toutes les messes la Collecte, la Secrète et la Post-Communion de la messe votive du Saint-Esprit.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'ouverture.

Ce n'est pas sans peine qu'à onze heures et demie il nous a été donné de pénétrer dans le local de l'Assemblée, les principales issues qui donnent accès au palais de la représentation nationale étant occupées par une double haie de garde nationale, de garde mobile, d'infanterie et de cavalerie de ligne.

Paris présentait alors un aspect charmant. Nous avons parcouru la ligne des boulevards, la rue de Rivoli, la place de la Révolution et les abords de la salle : partout on voyait s'étendre au loin des groupes joyeux et tranquilles de jeunes filles et de vieillards, d'enfants et de femmes que leurs vêtements printaniers coloraient de vives nuances. Par intervalles, ces masses étaient coupées par des files de baïonnettes qui faisaient étinceler les rayons d'un soleil de mai. On eût dit que la nature prenait sa part de joie et la renvoyait sur la terre, que la saison si âpre et si rude de février se déridait aujourd'hui et fournissait ses plus beaux ornements à la solennité la plus grande de notre siècle.

La salle se remplit assez rapidement. Les tribunes publiques sont à peu près au complet. Celui du corps diplomatique est occupé, sur le devant, par des dames, suivant l'usage, en grande toilette. Nous remarquons que, jusqu'à présent, une imperceptible minorité parmi les représentants s'est seule conformée au programme officiel du Gouvernement provisoire relativement au costume. Nous apercevons bon nombre de républicains irréconciliables qui n'ont pas cru devoir revêtir le fameux gilet de piqué blanc aux revers rabattu sur les côtés.

Quant aux représentants du peuple, leur physionomie est calme et grave. Presque tous sont vêtus de noir ; mais pas un seul, si ce n'est M. Caussidière, ne porte le costume légal décrété il y a quelques jours. Leurs conversations sont animées sans irritation. Leurs visages expriment une curiosité raisonnable. On devine que l'Assemblée se compose de gens qui se cherchent et se comptent, sans esprit de parti et entraînés seulement par des rapports antérieurs de connaissance personnelle.

Midi moins un quart. — Les redingotes deviennent de plus en plus nombreuses et menacent d'avoir la majorité. C'en est fait décidément du costume ; nos représentants auront le droit de se vêtir comme bon leur semblera.

Les groupes se forment au bas de la tribune et dans l'espace resté libre entre les deux rangées parallèles de banquettes où prendront place les représentants, et qui remplacent l'ancien hémicycle. Des conversations assez animées s'établissent sur certains points.

M. Etienne Arago entre dans la salle et échange de nombreuses félicitations avec ses amis, au milieu desquels il va prendre place sur les banquettes supérieures du côté gauche. Un magnifique gilet blanc à revers, étalés sur sa poitrine, est la seule partie du costume officiel qu'il ait adoptée.

Entre M. de Larochejaquelin ; il porte le gilet blanc ; mais de revers rabattus sur la poitrine, point.

Un grand nombre de représentants gardent leur chapeau sur la tête. Tous les regards se portent sur M. Béranger, qui échange une poignée de main avec M. Dupin.

Le père Lacordaire, en costume de dominicain, traverse la salle d'un pas ferme et résolu, et vient prendre place sur la banquette supérieure du côté gauche, immédiatement au-dessus du citoyen Durrieu.

Béranger va s'asseoir au milieu du côté droit. M. Odilon Barrot va prendre place à ses côtés et cause longuement avec lui.

M. Etienne Arago ne s'arrête pas un instant dans l'hémicycle ; il s'élançait aussitôt vers le sommet de l'extrême gauche (la montagne), où il est suivi par son frère, Emmanuel Arago, et par deux ou trois amis. MM. Caussidière et Barbès se placent à ses côtés.

MM. Dufaure et Feuillade-Chauvin entrent ensemble.

A midi et demi, le corps diplomatique est introduit. Parmi les vingt et quelques membres dont il se compose, un seul a revêtu son costume officiel.

M. Jules Bastide, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vient prendre la place qu'il s'est choisie sur les premières banquettes du côté gauche.

Nous remarquons que M. Dupin n'a pas même daigné endosser le frac noir ; il a gardé sa redingote du palais.

Sur un des bancs du centre, un député breton, qui paraît tout jeune, siège avec son costume national : ceinture bleue, gilet découvrant la chemise, à large col rabattu. C'est, avec la robe blanche du père Lacordaire, la seule singularité de costume qui se produise dans cette nombreuse assemblée.

Les banquettes du côté gauche sont infiniment plus garnies que celles du côté droit. Les banquettes du centre, de la plaine, du marais, nous ne savons trop comment il faudra dire, sont à peu près désertes.

Les secrétaires provisoires, au nombre de six, s'installent au bureau.

Nous remarquons que les huissiers ne portent plus l'habit français, avec la chaîne au cou et l'épée au côté. Un brassard tricolore les distingue des représentants.

En ce moment, nous évaluons le nombre des membres présents à au moins 700.

Le silence s'établit sur tous les points.

Un léger tumulte éclate au dehors.

Cris : On n'entre pas en armes dans la Chambre.

M. Châteauneuf-Renaud, commandant de la garde républicaine : On passera plutôt sur mon corps. (Il a raison ! il a raison ! Cris : Assis ! assis !)

Le bruit se répand qu'il s'agit de l'état-major du Gouvernement provisoire, qu'on ne peut admettre qu'autant qu'il aura déposé ses armes.

Le canon, signal de l'arrivée du Gouvernement provisoire, se fait entendre, et l'incident que nous venons de rapporter, et qui ne manque pas d'importance, n'a pas d'autre suite. L'Assemblée reste attentive et garde le silence. Les tambours battent aux champs. En place ! en place ! Le bruit des acclamations de la foule parvient jusque dans la salle.

Le Gouvernement provisoire entre aux cris mille fois répétés de : Vive la République ! et aux applaudissements unanimes et enthousiastes de l'assemblée.

Les membres du Gouvernement prennent place sur la première banquette du côté gauche. Un nombreux état-major d'officiers de la garde nationale occupe le bas de la tribune.

M. le président. — La séance est ouverte. — M. le président du Gouvernement à la parole.

M. Dupont (de l'Eure) monte à la tribune et prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les acclamations de l'assemblée :

Citoyens représentants du peuple, « Le Gouvernement provisoire de la République, en venant s'incliner devant la grande représentation du peuple français, vient aussi rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis ; vous êtes les élus du peuple, et vous allez fonder un gouvernement nouveau sur les bases sacrées de la démocratie, et donner à la France la seule

constitution qui lui convienne : la constitution républicaine. (Bravos unanimes ; cris de : Vive la République !)

« Vous vous occuperez de régler l'action efficace du Gouvernement dans les rapports du travail entre tous les citoyens, en prenant pour base la FRATERNITÉ. (Bravo ! bravo ! acclamations.) Le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains les pouvoirs illimités dont la révolution l'avait investi. Vous savez que pour nous ces fonctions n'ont été qu'une puissance morale ; et, fidèles à notre origine et à nos convictions, nous n'avons pas oublié de proclamer la République en février. Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit la rallier. Vive la République ! » (Bravos et acclamations unanimes, vive la République !)

M. Crémieux monte à la tribune : « Citoyens représentants du peuple, au nom du peuple souverain, les travaux de l'Assemblée sont ouverts. J'invite les représentants du peuple à se retirer dans leurs bureaux respectifs pour procéder à la vérification de leurs pouvoirs.

Une voix. — A quelle heure la séance sera-t-elle reprise ?

M. le président. — A trois heures. (Vive la République !)

La séance est suspendue.

Deux heures moins dix. — Une députation de gardes nationaux demande à être admise à visiter la salle, et une légère agitation éclate au dehors. (Mouvement dans les tribunes publiques.)

Un officier supérieur. — Citoyens, vous allez entrer par la gauche et vous sortirez par la droite.

Une circulation assez lente, mais compacte, s'établit entre la porte de gauche et la porte de droite, et les visiteurs peuvent pendant le trajet examiner à loisir le local de l'Assemblée.

Un grand nombre d'entre eux réussissent à rester dans la salle.

Trois heures moins dix. — Un huissier. — Citoyens, je vous invite à vous retirer. L'Assemblée va rentrer en séance.

On procède à la sanction des pouvoirs.

Deux incidents sont venus rompre l'uniformité, et le dernier de tous a jeté sur elle un vif éclat, l'a rendue à jamais solennelle. Occupons-nous d'abord du premier : Un membre de l'Assemblée a eu l'idée malencontreuse de revenir sur la question du serment politique aboli dès les premiers jours de la République. Il a insisté assez longtemps pour qu'on lui rappelât ce précédent et l'agitation est bientôt devenue assez vive. Mais elle a cessé aussi vite qu'elle était venue. L'honorable citoyen Ducoux l'a calmé en déclarant que c'étaient des actes et non des paroles que la France espérait de ses mandataires, et qu'en évoquant les souvenirs de nos dernières années, il était facile de voir que les serments n'avaient été qu'une formule inutile, une occasion de violer une fois de plus ses promesses. Ces nobles et énergiques paroles ont mis fin au débat.

Or, cet débat se passait à la reprise des travaux de l'Assemblée, et l'impression désagréable qu'elle en pouvait recevoir a été effacée aussitôt que produite ; nous l'avons déjà dit. Mais un acte dont elle gardera un éternel souvenir est celui qui a suivi presque immédiatement. M. Berger était monté à la tribune pour demander au nom de ses collègues de la Seine la proclamation solennelle, spontanée et immédiate de la République. M. Clément Thomas s'est élevé aussitôt contre cette exclusion des représentants du reste de la France dans l'expression d'un vœu qui devait être et qui était unanime. Sa parole avait une chaleur patriotique, entraînant. M. Berger s'y est rendu tout de suite, ou pour mieux dire, il s'y est associé, et MM. Emmanuel Arago, Barbès, Trélat, l'ont, à leur tour, appuyés de l'expression de leurs sentiments. Alors une émotion indicible a gagné la Chambre entière. ... Tous les membres se sont levés, et l'acte solennel s'est accompli par acclamation !

Ce n'est pas tout ; peu d'instants après, le général Courtais est venu proposer que la représentation nationale allât en masse proclamer encore, mais, cette fois d'erechef, sur le perron, en présence du peuple, le Gouvernement qu'il avait choisi ! Comment pourrions-nous peindre l'effet de cette proposition ? Un enthousiasme extraordinaire a saisi, transporté tous les cœurs, tous les esprits. Des cris de : *Vive la République !* sont sortis de toutes les bouches, tandis qu'aux tribunes les femmes agitaient leurs mouchoirs, les hommes leurs chapeaux. Dans un instant la salle a été vide, et l'on n'a plus entendu, de la place où nous étions retenus, que la grande voix du peuple se mariant à celle du canon, et qui apprenait de nouveau au monde entier l'existence éternelle de la République française. ...

Ainsi a été close cette première séance de l'Assemblée nationale, sujet d'anxiété ou de criminels espoirs pour différents partis. Maintenant que les effrois cessent, que les illusions s'effacent ! L'Assemblée nationale a fait son premier pas dans la voie démocratique, où il faut qu'elle avance, où elle avancera, nous n'en doutons point.

Séance du 5 mai.

L'Assemblée nationale a continué la vérification des pouvoirs, mais elle ne l'a pas terminée ; cependant cette opération est maintenant assez avancée pour que la Chambre ait pu procéder à la nomination de son président. On paraissait d'accord sur la nécessité d'appeler à cet honneur insigne un républicain de la veille : c'est M. Buzoch qui a été nommé par une majorité de 389 voix sur 727 votants.

Les représentants qui ont obtenu ensuite le plus de voix sont MM. Trélat et Recurt.

Il a été résolu que la nomination du président avait lieu pour un mois seulement.

La vérification des pouvoirs a failli soulever une grave question à propos des troubles de Limoges. Mais on était pressé d'arriver à la nomination du président, et on a passé à l'ordre du jour.

La commission chargée de la vérification des pouvoirs de M. Schmit n'a pas encore fait son rapport ; mais la position exceptionnelle de ce représentant a amené l'Assemblée à décider que les représentants ajournés ne prendraient pas part aux scrutins pour la constitution du bureau.

Derniers actes officiels du Gouvernement provisoire.

BULLETIN DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, 4 mai, n 24.

CITOYENS,

La France est sur le point d'assister pour la première fois à un solennel spectacle.

Une assemblée, produite du suffrage universel, une assemblée dans laquelle doit s'incarner le principe de la souveraineté nationale, est appelée à jeter, sous l'influence d'une révolution toute récente et sous l'impression de sympathies populaires hautement manifestées, les bases d'une constitution républicaine dont elle ne saurait puiser les éléments ailleurs que dans les inspirations de la démocratie.

A part quelques agitations intérieures exagérées par la malveillance, et insignifiantes alors qu'on les compare à l'immensité des résultats obtenus à la suite des journées de Février, à part des complications extérieures que la magnanimité, que la modération de la France et son respect pour l'indépendance de ses voisins l'ont seul empêchée de résoudre par l'épée, l'Assemblée nationale reçoit des mains du Gouvernement provisoire la patrie plus grande et plus libre qu'à aucune époque consacrée par nos glorieuses annales.

Non, citoyens, jamais notre pays n'a présenté un aussi formidable faisceau de puissance, une aussi irrésistible force d'expansion ; jamais il n'a pesé d'un pareil poids sur les destinées du monde.

Espérons que les élus de la nation se montreront dignes de la hauteur, de la magnifique mission qui leur est confiée ; leur intelligence, leur courage, leur dévouement, leur patriotisme ne pourront que s'exalter de plus en plus par la conscience de la grandeur de leur mandat, et par le contact de l'admirable population qui a scellé de son sang la précieuse conquête de nos libertés.

Citoyens, facilitons par notre attitude la tâche imposée à l'Assemblée

nationale; que rien ne vienne la distraire des préoccupations inhérentes à l'œuvre capitale qu'elle est chargée d'édifier.

Attendons avec calme, avec confiance, le résultat des délibérations de nos représentants.

La confiance, c'est le crédit, c'est l'essor donné à l'industrie et au commerce, qui viennent de traverser une terrible crise; c'est le premier mobile de la prospérité publique et privée, c'est la première garantie de la grandeur permanente de cette France que nous aimons tous d'une affection si pure, et pour le salut de laquelle aucun de nous n'hésiterait à sacrifier sa vie.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

— La fête nationale, à l'occasion de la présence à Paris des représentants du peuple, est remise, comme nous l'avons dit, au 14 mai. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que les plans remis par MM. Séchan et Feuchères, les célèbres décorateurs, sont depuis plusieurs jours sur le bureau du ministre de l'intérieur, et qu'aucune réponse ne leur a été encore faite. Il serait temps cependant de s'arrêter à un programme définitif.

— Certains clubs qui depuis quelques jours étaient devenus doux comme des agneaux, ont repris le naturel des loups. Le club de la rue Bergère et celui du Conservatoire des arts et métiers, surtout, se font remarquer par leur allure fougueuse et par les imprécations qu'ils lancent contre la garde nationale, la garde mobile, l'armée, et contre certains membres du Gouvernement provisoire.

Cependant l'Assemblée nationale est réunie, et la véritable souveraineté populaire constituée. Que veulent donc ces épileptiques? — Nous l'ignorons; mais à coup sûr ils ne veulent pas la République.

— Nous apprenons à l'instant que la ville de Sens était, mardi soir, en grand émoi. Le citoyen Guichard, maire de Sens, étant forcé d'abandonner ce poste pour se rendre à la Constituante, le citoyen Pignon fut installé à sa place. Ce choix ne plut pas au citoyen Benoit Voisin, qui nourrissait l'espoir d'arriver à cette place; il envoya aussitôt sa démission et tenta, nous assure-t-on, de réunir les ouvriers. Aussitôt la garde nationale fut avertie et les postes doublés. On craignait quelques troubles pour la soirée.

— Dans la crainte que plusieurs membres de la commission hippique formée au ministère de l'agriculture et du commerce ne puissent en suivre exactement les travaux en raison du mandat national dont ils ont été revêtus, M. le ministre de l'agriculture a fait quelques nominations nouvelles.

Par arrêtés en date du 29 avril, ont été appelés à participer aux délibérations de la commission :

MM. Boulay (de la Meurthe), Alex. Girardin, Bourdet, de Ker-gorlay et de La Fresnaye.

De son côté, par lettre du 2 mai, M. le ministre de la guerre a fait connaître qu'il avait désigné comme membres de cette commission :

MM. les généraux Subervic, Bougenel et Randon, et M. le colonel de Pointe de Gévigny.

La question chevaline, considérée sous ses divers points de vue, va donc être soumise à un examen approfondi et aboutir à une solution fort désirable.

— Le général Tempoure, commandant le département de la Vienne, est appelé au commandement de la garde nationale mobile en remplacement du général Duvivier, nommé représentant du peuple, qui a renoncé à ce commandement.

— Il paraît assuré qu'un certain nombre de membres de l'Assemblée nationale sont bien décidés à demander qu'il y ait incompatibilité absolue entre le titre de représentant du peuple et celui de fonctionnaire public. Il n'y aurait d'exception que pour les ministres, les sous-secrétaires d'Etat, le maire de Paris, le préfet de police et quelques rares fonctionnaires, qui peuvent, sans aucun inconvénient, cumuler les deux situations.

Nous ne savons si cette proposition sera agréée par la majorité de l'Assemblée, mais nous sommes certains qu'elle sera faite.

— A partir du 1er juillet prochain, les taxations des employés de tous grades et les remises des entrepreneurs de tabacs et de poudres à feu cesseront d'être allouées.

Une partie du crédit affecté à cette dépense pourra être appliquée à la fixation des appointements qui aura lieu à la même époque par suite d'une nouvelle classification des emplois.

A partir de la publication du présent décret, le prix de vente du tabac ordinaire, en poudre et à fumer, et qui a été fixé, par l'ordonnance du 27 août 1839, à 7 fr. le kilogramme pour les débitants, est élevé à 7 fr. 25. Celui pour les consommateurs est maintenu au prix actuel de 8 fr.

Art. 2. Le prix du tabac à prix réduits, en poudre et à fumer, qui est maintenant de 5 fr. 55 c. le kil. pour les débitants, est fixé à 5 fr. 80 c. Il n'est rien changé au prix actuel de 6 fr. 50 c. pour les consommateurs.

— L'Assemblée générale annuelle des auteurs et compositeurs dramatiques aura lieu dimanche prochain au foyer du théâtre de l'Ambigu-Comique pour entendre le rapport sur les travaux de l'année, la situation de la caisse des secours, et procéder ensuite au remplacement des membres sortants, MM. Lebrun, Spontini, de Planard, Langlé et Masson. On parle déjà de quelques candidats parmi lesquels on cite plusieurs journalistes, anciens auteurs dramatiques.

— Le nombre des travailleurs embrigadés dans divers ateliers du gouvernement s'élève en ce moment à plus de cent mille, et l'on continue tous les jours à embrigader.

— Dans une discussion qui a précédé le scrutin pour la nomination du président, c'est sur la proposition de M. Baroche, chaleureusement appuyée par M. Étienne Arago, que l'Assemblée constituante a décidé, à la presque unanimité, qu'elle nommerait ses président et vice-présidents pour un mois seulement, comme le faisait anciennement la Convention nationale.

— MM. Jules Favre, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et Edouard Charton, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, ayant été nommés représentants du peuple, ont donné leur démission des fonctions qu'ils remplissaient.

— Par décision du Gouvernement provisoire, ont été nommés :

M. Lemansois-Duprey, un des rédacteurs du *Moniteur universel*, aux fonctions de secrétaire général de la questure;

MM. Pourchel, Charles Rouvenat, Maurel-Dupeyré, aux fonctions de secrétaires-rédacteurs de l'Assemblée nationale.

— Aujourd'hui 5 mai, à midi, a eu lieu à l'église de l'hôtel national des Invalides, la cérémonie religieuse et commémorative de la mort de l'empereur Napoléon, arrivée le 5 mai 1821.

Une foule de vieux soldats de l'Empire, revêtus de leurs différents uniformes, des grenadiers de la garde, des vélites, des dragons de l'impératrice, des hussards, des lanciers rouges, des guides, assistaient à l'office, rangés autour de l'autel, et se faisaient remarquer par leur recueillement. Devant eux était le prince Jérôme, sur lequel se fixaient tous les regards.

Les invalides garnissaient les bancs placés de chaque côté de la nef. L'église était en outre remplie d'employés civils et militaires, et de personnes de tout sexe et de toute condition venues là pour rendre hommage à la mémoire de l'homme du siècle. Toutes ces personnes étaient en grand deuil.

Au sortir de l'église, les vieux et glorieux débris d'une armée qui fut invincible et qui accomplit tant de prodiges, sont allés faire une pieuse station au pied de la colonne, et ont décoré la barrière qui l'entoure de couronnes d'immortelles et de branches de laurier. Le prince Jérôme suivait dans une voiture, et à son approche, le peuple a crié : « Vive l'empereur ! » Mais le prince a crié : « Vive la République ! » Et alors tout le monde a répété : « Vive la République ! »

— Nous tenons de bonne source que MM. Ledru-Rollin, Barbès, Étienne Arago, Flocon et Albert, s'occupent de constituer l'extrême

gauche de la République. Ces citoyens représentants ont eu hier une conférence à ce sujet, et aujourd'hui M. Caussidière y assistait.

— On a donné avant hier soir une sérénade à M. Dupont (de l'Eure), au Luxembourg. M. le général Courtais s'est donné beaucoup de mal pour faire rendre la même ovation à MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc. On s'est retiré sans suivre l'idée de M. Courtais.

— Les fonctions de questeurs, richement rétribuées, sont vivement sollicitées. Le parti modéré porte MM. Ducoux, Billaudet et Carnon.

Le parti extrême ne porte qu'un seul de ces candidats, le premier; il remplace les deux autres par MM. Chevallon et Trouvé-Chauvel.

— On remarquait, au moment même de la séance d'ouverture de l'Assemblée nationale, M. Thiers, en uniforme de simple garde national, qui montait sa faction à la mairie du 2^e arrondissement.

— La 6^e batterie du 6^e régiment d'artillerie, en garnison à Vincennes, est partie au point du jour pour Cherbourg. Cette batterie est la seule qui soit sur le pied de guerre dans ce régiment. On ignore le motif de ce départ.

— Des bruits annonçant la démission de M. Michel, lieutenant-colonel de la légion d'artillerie, ont couru dans Paris. Nous sommes en mesure de leur donner un démenti formel.

— Le ministre de la guerre, sur le rapport du conseil de défense nationale, arrête :

Art. 1^{er}. Il est créé huit escadrons de guides pour le service de la correspondance des états-majors.

Art. 2. Chacun de ces escadrons sera fort de 160 hommes, officiers compris, et se composera comme ci-après :

- 1 capitaine-commandant,
- 2 lieutenants, } Un des lieutenants ou sous-lieutenants fera les
- 2 sous-lieutenants, } fonctions de trésorier et d'officier d'habillement.
- 1 maréchal-des-logis-chef.
- 4 maréchal-des-logis-fourrier.
- 1 brigadier élève fourrier.
- 8 maréchaux-des-logis.
- 16 brigadiers.
- 2 trompettes.
- 2 maréchaux ferrants.
- 424 cavaliers montés, dont 48 de première classe.

460 hommes.

Art. 3. Les officiers, sous-officiers et brigadiers, ainsi que les trompettes, maréchaux ferrants et cavaliers, seront pris dans les corps de troupes à cheval.

Art. 4. La solde des escadrons sera celle attribuée à l'armée des cuirassiers.

Art. 5. L'habillement, l'équipement, l'armement et le harnachement seront déterminés par des instructions ultérieures.

Chaque escadron s'administrera isolément.

— On lit dans le *Monde républicain* :

« La nouvelle que nous avons donnée hier du départ du comte d'Ap-pony est confirmée.

« Le Gouvernement a retiré de la Banque 15 millions pour les besoins urgents de l'armée d'Italie.

« Par décret inséré au *Moniteur*, un crédit de 80 millions est ouvert au ministère de la guerre.

« Le 14^e bureau s'est occupé hier de la protestation dirigée contre l'élection de M. Schmidt, élu représentant à Paris. On sait les motifs sur lesquels repose cette protestation.

« Le bureau a entendu M. Smith, ouvrier cordonnier, concurrentement avec M. Schmidt, l'élu. Chacun a soutenu ses prétentions.

« Ce dernier veut rester représentant, et le premier veut le devenir.

« M. Martin (du Nord) a été nommé rapporteur. Son travail sera soumis en séance publique lundi prochain.

« Voici le texte de la proclamation adoptée par l'Assemblée nationale, et affichée sur tous les murs de Paris :

« L'Assemblée nationale, fidèle interprète du sentiment du peuple qui vient de la nommer, avant de commencer ses travaux, déclare, au nom du peuple français et à la face du monde entier, que la République, proclamée le 24 février, est et restera à toujours la forme du gouvernement de la France.

« La République, telle que nous la voulons, a pour devise : Liberté, égalité, fraternité !

« Au nom de la patrie, l'Assemblée nationale conjure toute la France et toutes les opinions d'oublier d'anciens dissentiments, de ne plus former qu'une seule famille. Le jour qui réunit les représentants du peuple est pour tous les citoyens la fête de la concorde et de la fraternité. »

DÉPARTEMENTS.

VAR. — On lit dans le *Toulonnais* :

« L'escadre de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral Baudin, était encore réunie le 28 dans le port de Livourne, où elle a été parfaitement accueillie. Le vice-amiral Baudin avait placé son pavillon sur le vaisseau le *Jupiter*. »

GARD. — On lit dans la *Gazette du Midi* :

« Nîmes a été hier aussi tranquille que peut l'être une cité à la suite des scènes sanglantes qui ont consterné tous nos citoyens sans distinction d'opinion.

« Des détachements de tirailleurs de Vincennes, plusieurs compagnies du génie, un bataillon de la garde nationale, ont occupé toute la ligne des boulevards, depuis le pont de la Bouquerie jusqu'aux casernes, et grâce à ce déploiement de forces, grâce surtout à l'intelligence, à la modération, au calme de notre excellente population, la journée s'est écoulée sans le moindre trouble.

« Espérons qu'une justice impartiale écartera pour l'avenir toute cause légitime d'irritation; espérons surtout que l'armement complet de la garde nationale permettra enfin à tous les bons citoyens de protéger efficacement la liberté, l'égalité et la fraternité dans une ville essentiellement amie de l'ordre et soumise aux lois. »

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Il résulte de l'examen des lieux où se sont passés les regrettables événements qui ont si profondément affligé notre ville, que le nombre des barricades élevées de jeudi à vendredi dernier était de quarante et une : trente-six dans l'intérieur de Rouen, et cinq à Saint-Sever.

« Hier soir, 3 mai, à sept heures, la garde nationale d'Elbeuf et un détachement du 52^e de ligne ont amené à la prison de Rouen vingt individus, parmi lesquels se trouvait une femme. Ces individus, qui ont été arrêtés à la suite des troubles d'Elbeuf, sont arrivés par le bateau à vapeur.

« La femme arrêtée avait été vue avec des habits d'homme sur les barricades d'Elbeuf. »

« Parmi ces individus, incarcérés à Bicêtre, se trouvait le sieur Boisset, maire de Lalonde. »

NORD. — On lit dans le *Journal de Lille* :

« Sur la réquisition du commissaire général du département, l'administration du chemin de fer du Nord a dirigé sur la frontière, dans la journée d'hier, une bande nombreuse de mendiants belges qu'on expulsait du territoire français. Une grande partie de cette bande se composait d'enfants et de jeunes gens, et la commune de Wazemmes, privilégiée dans toutes ces sortes de choses, avait à elle seule fourni au cortège bon nombre de membres. »

ARIÈGE. — M. Pagès, juge de paix, à Seix (Ariège), et gendre de M. Pagès, député à l'Assemblée nationale par le département de la Haute-Garonne, a été révoqué de ses fonctions par M. le commissaire du département de l'Ariège.

HAUTE-RHIN. — On nous annonce que l'armée du Rhin sera composée de 36,000 hommes, dont 12,000 seront concentrés à Strasbourg et dans les environs, 12,000 dans les environs de Haguenau, et les autres 12,000 à Colmar et dans les communes qui avoisinent cette ville.

HAUTE-MARNE. — Un commencement d'émeute, qui a été bientôt apaisée, a eu lieu à Langres (Haute-Marne), le 4^{er} mai. Les habitants

des campagnes voisines, qui étaient venus à la foire pour y vendre leur bétail, s'étaient imaginé que, depuis la révolution de Février, ils pouvaient s'affranchir du paiement du droit que la ville perçoit sur les places occupées par les marchands de toute nature. Lorsque le commissaire de police s'est présenté sur la foire au bétail pour cette perception, il a été assailli par des refus et des injures. La gendarmerie s'étant présentée pour lui prêter main-forte, a été repoussée à son tour; un gendarme aurait eu même son habit déchiré. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Angleterre. — IRLANDE. — On évalue la force effective des régiments actuellement en Irlande à 34,000 hommes et plus. Il y a encore 22,000 vétérans enrôlés en bataillons plus l'état-major des régiments de la milice et la police armée. Il se forme un corps de jeunes gens employés dans les divers bureaux du gouvernement et du château de Dublin. 15,000 fusils avec munitions et cartouches ont été envoyés des dépôts d'artillerie d'Irlande pour être mis à la disposition des habitants dévoués, de manière que la paix et l'ordre public n'aient rien à redouter.

— Hier au soir, M. Urquhart a interpellé le ministère, ainsi qu'il l'avait annoncé, au sujet de la correspondance récemment échangée entre M. Bulwer et le gouvernement espagnol. Cette correspondance a été déposée sur le bureau.

Allemagne. — VIENNE, 28 avril. — La rupture avec le pape n'a pas encore eu lieu; mais tout annonce que si le Saint-Père fait encore un pas dans la question de la Lombardie, et ne se propose pas comme médiateur, l'Autriche se détachera du saint-siège, même sous le rapport religieux. L'exemple de l'Autriche, qui est l'état catholique le plus puissant, amènerait l'émancipation de toute la chrétienté catholique, de l'évêque suprême de Rome.

Prusse. — Une dépêche télégraphique de Berlin, du 2 mai, annonce que les élections ont eu lieu avec le plus grand calme.

Le roi de Prusse vient d'adresser une proclamation à l'armée.

Italie. — Une lettre de Vienne du 27 avril, après avoir confirmé la prise d'Udine, annonce que les Autrichiens s'approprièrent à marcher contre Venise.

— On lit, au contraire, dans un supplément extraordinaire du *Courrier de Livourne* :

« On répond à l'instant même les nouvelles suivantes :

« Les nouvelles officielles qui nous arrivent de Venise, confirment la défaite des Autrichiens à Udine.

« Quelques lettres qui arrivent en même temps annoncent qu'avant-hier, 4,000 Autrichiens sortis de Mantoue pour fourrager, n'ont pu rentrer dans la ville qu'au nombre de 200. 3,000 ont été faits prisonniers dans une attaque vigoureuse avec les troupes piémontaises, et le reste a été tué. »

— On écrit de Rome, le 28 avril, au *Courrier de Marseille* :

« Les représentants de divers Etats d'Italie qui sont déjà dans nos murs depuis quelques jours, pour l'assemblée nationale italienne, donnent à Rome un aspect particulier: l'enthousiasme y va croissant pour la cause italienne. Il y a aujourd'hui un peu d'exaltation contre le S. P., on parlait d'une démonstration pour le forcer à déclarer la guerre à l'Autriche, détermination à laquelle il se refuse, et que la population considère comme indispensable, pour préserver nos volontaires ou nos soldats qui peuvent tomber entre les mains de l'ennemi, d'être traités comme des brigands armés. On dit que la question sera décidée dans un consistoire secret qui doit se tenir dimanche.

« Votre nouveau représentant commence à être goûté à Rome; ses manières plaisent aux Français; hier il a eu son premier dîner d'apparat, auquel étaient conviés entr'autres personnalités, les représentants de la Sicile, le P. Ventura, Lafarina, Amari et Pisani.

« M. Morichini, ministre des finances, ayant donné sa démission, a été remplacé par le prince Simonetti, député d'Ancone. »

ÉCONOMIE SOCIALE.

INTÉRÊTS TONTINIERS.

L'arrêté du 20 mars 1848, relatif aux tontines.

L'arrêté du 20 mars 1848, qui a décidé que les fonds des souscripteurs seraient versés au Trésor, au lieu d'être employés en rentes, conformément aux statuts, éprouve une vive opposition de la part de quelques directeurs et de leurs conseils de surveillance. Ils réclament surtout et avec raison contre le provisoire créé par cette mesure, provisoire qui alarme les souscripteurs et qui arrête de toutes parts le cours des opérations. Nous avons été des premiers à signaler les inconvénients de cette fautive position et à réclamer une décision définitive qui fixât les intéressés sur l'emploi de leurs fonds et sur les gages de garantie que l'Etat se propose de leur donner. Parmi les manifestations qui se sont produites, quelques-unes expriment le désir de voir maintenir l'emploi en rente, et s'appuient sur des considérations de droit et de fait qui ne sont pas sans fondement. On objecte que des contrats signés sous les conditions et garanties des statuts, qui ont stipulé l'emploi en rente, ne sauraient être ainsi modifiés sans le consentement des parties intéressées. On fait valoir, d'autre part, les inégalités de position et les difficultés pratiques que susciteraient deux sortes d'emploi pour une même association, constituée sous des conditions acceptées et en grande partie déjà réalisées. On représente enfin que ce nouveau mode priverait injustement les associations des bénéfices que la baisse de la rente leur permet aujourd'hui de réaliser, en compensation des sacrifices qu'elles avaient été obligées de faire lorsque la rente était au dessus du pair.

Nous avons applaudi à la création d'une valeur tontinière qui mettrait l'épargne à l'abri des fluctuations de la rente et qui lui assurerait un intérêt fixe et convenable, et nous désirons que le gouvernement maintienne ce principe vital pour l'institution tontinière. Si quelques directeurs craignent que les dispositions provisoires du décret du 20 mars ne soient illégales, inapplicables en fait et désavantageuses pour les contrats aujourd'hui en cours d'exécution, rien n'empêche du moins de statuer définitivement à l'égard des associations qui seront ouvertes à l'avenir. Mais surtout sortons du provisoire, qui sera toujours suspect aux souscripteurs et qui paralyse les opérations.

Parmi les modes d'emploi à adopter, le versement au Trésor avec intérêt cumulé de 5 % nous paraît offrir au moins autant de garantie que l'emploi en rente, puisque, dans l'un comme dans l'autre cas, c'est toujours l'Etat qui, en définitive, est débiteur. Le versement au Trésor est certainement plus moral et plus avantageux, ainsi que nous l'avons démontré dans notre dernier numéro. Ce mode pourrait être complété d'ailleurs, ainsi que quelques directeurs le proposent, par des coupures de l'Emprunt national spéciales aux tontines, et au cours du jour, représentant le capital versé, transmissible à la répartition par voie d'endossement et remboursable, après trente jours de visa, à toutes les caisses de l'Etat. Cette mesure serait certainement accueillie avec faveur.

Nous engageons vivement les souscripteurs dont les annuités sont échues ou vont échoir à ne pas laisser périliter leurs intérêts. Il en est qui comptent sur leur panique et qui escomptent déjà le produit des déchéances; que chacun veille donc sur ses propres intérêts et remplisse exactement ses obligations. Toute crainte est chimérique, et la conséquence en serait fatale. Le décret du 20 mars a placé l'épargne du peuple sous la sauvegarde de l'honneur de la République, et quelle que soit la détermination définitive qui sera prise ultérieurement, les droits actuels des associations seront inviolablement respectés.

CONFÉRENCE AU SEIN DE LA COMMISSION
AVEC LES DIRECTEURS DES COMPAGNIES.

Un arrêté du gouvernement a ordonné le versement au trésor des fonds des tontines; cette mesure a porté un coup funeste à ces établissements. C'est pour obtenir un prompt remède à cet état de choses que la commission du gouvernement a convoqué les directeurs. Nous donnons le procès-verbal de cette conférence.

Séance du 27 avril.

MM. les directeurs des établissements tontiniers ayant appris que la commission de surveillance avait été convoquée à l'effet de donner un avis sur la situation que le décret du 20 mars avait faite aux compagnies, et sur ce qu'il y aurait à statuer afin d'en sortir, se sont rendus en grande majorité au ministère du commerce, et ils ont fait savoir au président de la commission qu'ils demandaient à être entendus. Ils ont été immédiatement introduits.

Le directeur de la *Caisse paternelle*, M. Merger, a pris la parole; il a exposé que l'objet de la démarche des directeurs était de solliciter de la commission une intervention d'urgence, tant auprès du ministre du commerce qu'auprès du ministre des finances, afin de les déterminer à statuer le plus tôt possible sur le mode d'emploi des fonds des souscriptions tontiniers, que l'arrêté du 20 mars laissait dans un provisoire ruineux; que toutes les opérations étaient suspendues; que personne ne pouvait consentir à souscrire des engagements à long terme sans connaître les garanties que l'Etat devait leur offrir, et sans savoir quelles étaient les conditions qui devaient leur régir; que, par les mêmes motifs, les souscripteurs refusaient d'acquiescer à leurs annuités. Il ajoutait que quel que fût l'emploi que le gouvernement provisoire voulait adopter définitivement, il était de la dernière nécessité pour tous les établissements que le mode fût déterminé dans le plus bref délai;

Que, dans son opinion, tout nouveau mode d'emploi substitué aux achats de rente au cours de la Bourse ne pouvait être que nuisible aux intérêts des associations et des établissements.

Que les protestations contre la mesure de l'arrêté du 20 mars par les conseils de surveillance avaient mis les directeurs dans une série d'embarras, et qu'indépendamment de ces difficultés, ils étaient menacés d'actions judiciaires par les souscripteurs, qui refusaient d'acquiescer leurs annuités, puisqu'on leur donnait une autre destination que celle stipulée par les statuts et par les engagements; qu'ils demandaient à n'être pas soumis à la déchéance, attendu l'inexécution de leurs contrats, qui seule asserait tout versement.

Que toutes ces causes de perturbation, si l'on n'y apportait un prompt secours, entraîneraient infailliblement la dissolution générale des associations;

Qu'en conséquence, ses collègues et lui demandaient avec instance que la condition de l'emploi en rentes au cours de la Bourse fût rétablie par l'arrêté définitif, comme étant le seul moyen de ramener le cours normal et certainement progressif des opérations tontinières, même dans les circonstances où l'on se trouvait.

Le président de la commission a répondu que cette grave question avait déjà préoccupé le ministre compétent pour faire cesser l'état provisoire, si préjudiciable aux intérêts du gouvernement lui-même; que MM. les directeurs pouvaient être assurés qu'elle prenait en grande considération les observations qui venaient d'être produites, et qu'il ne dépendait pas de la commission que la difficulté ne fût résolue à l'instant même; qu'il y avait lieu de penser que M. le ministre du commerce, ému de la situation des tontines, allait se concerter avec son collègue pour sauvegarder une institution si utile et si honorable.

Un des administrateurs du *Conservateur* expose à son tour que la situation précaire dans laquelle on a mis les compagnies rend plus que jamais difficiles les opérations des recouvrements dans les départements; que la commission rendrait un grand service à l'institution en appuyant auprès du ministre des finances la demande que plusieurs directeurs lui avaient faite, afin d'obtenir le concours officiel des receveurs particuliers et des percepteurs pour effectuer les recouvrements.

Un autre directeur ajoute que les comptoirs d'escompte ont été autorisés à se servir de cette voie pour opérer leurs encaissements, et que cette mesure n'a rencontré aucune difficulté; qu'il faudrait conséquemment profiter des circonstances pour avoir gain de cause sur une question agitée depuis si longtemps par les tontines.

Le directeur de la *Providence des Enfants* fait observer que la question la plus importante pour le moment, et qui, pour les établissements, est une question d'existence, et la seule à résoudre impérieusement, est celle de l'emploi des fonds des souscripteurs, conformément aux dispositions des statuts; que les directeurs qui ont demandé l'autorisation de former des opérations tontinières ne doivent pas alléguer leur insuffisance au sujet des recouvrements; que cette affaire-là est tout à fait à leur charge, en vertu de la concession de faire qu'ils ont sollicitée; que, d'ailleurs, la question des recouvrements et celle de l'emploi des fonds, qui les préoccupait, étaient parfaitement distinctes; qu'il ne fallait pas les réunir pour les atténuer, aux yeux du gouvernement, l'une par l'autre, et pour en faire ajourner plus longtemps la solution; qu'il importait, avant tout, que la décision relative à l'emploi des fonds des souscriptions pût être prise le plus promptement possible; qu'il était donc d'avis de s'en préoccuper exclusivement.

Après diverses explications successivement données et plusieurs observations présentées par chacun des représentants des tontines, le président répond que ces deux demandes ont toujours été suivies séparément; que la commission les traitera chacune à part, et qu'elle en fera l'objet de deux rapports distincts au ministre du commerce; que, du reste, le ministre avait déjà saisi par elle de la grande question spéciale à l'emploi des fonds et au retrait de l'arrêté du 20 mars, s'il y avait lieu; qu'ainsi, MM. les directeurs pouvaient être parfaitement convaincus que la commission instituée pour protéger les associations de mutualité était entièrement dévouée à ses devoirs de patronage envers les établissements eux-mêmes; qu'elle avait bon espoir que les opérations reprendraient prochainement leur cours ordinaire, et qu'elle comprenait l'importance d'une décision prompte dans la grande question qui les amenait; qu'elle allait donc intervenir très-activement auprès des autorités compétentes.

Les directeurs se sont retirés satisfaits et pénétrés du bon vouloir de la commission.

Lorsque l'arrêté du 20 mars a été pris, on dit que c'est sur les instances provocatrices d'un directeur qui aurait fait entrevoir au ministre des finances la possibilité d'encaisser immédiatement une vingtaine de millions. L'Etat se doit à lui-même de profiter des ressources qui l'aident à traverser une époque de crise; car, en définitive, l'Etat est le débiteur le plus sûr et le plus solvable; mais les millions qu'on avait déclarés devoir affluer par le canal des tontines ne se sont trouvés que dans la bouche du directeur, qu'emportait un excès de zèle patriotique. Il était pourtant aisé de prévoir que la révolution devait avoir son contre-coup dans les tontines comme ailleurs. Si pourtant, et c'est là une conviction qui nous est personnelle, l'Etat avait sur-le-champ déclaré, par un article additionnel, que les souscripteurs des associations mutuelles de survie, en versant leurs fonds directement au Trésor, recevaient en échange, conformément aux statuts primitifs, des rentes de l'emprunt national au cours du jour; si la garantie ainsi établie avait été sur-le-champ donnée aux capitaux des tontines, nous répondons hardiment que les fonds auraient continué d'abonder dans les caisses des établissements; peut-être même les encaissements auraient-ils dépassé leur cours normal; car les souscripteurs se seraient empressés, pour améliorer leur position, de profiter du bas prix des fonds publics, afin de rétablir l'équilibre des associations par une compensation très-légale et fort naturelle. Voilà ce qu'il fallait expliquer, soit au ministre, soit au gouvernement. Dans ces circonstances, l'arrêté aurait atteint le grand

but d'utilité présente; car, nous le répétons, le crédit de la France est fondé sur la richesse publique, et l'Etat est le débiteur le plus solide. Mais ce n'est pas dans cet esprit d'ordre et de prévision que les choses se sont passées. On n'a fait que du pouvoir; on a pour ainsi éventré par un trait de plume la poule aux œufs d'or, et l'on n'a presque rien recueilli de tant d'optimisme dictatorial. Le croirait-on? Les vingt établissements qu'on a placés sous l'inspection d'un agent des finances, n'ont fourni à l'Etat qu'une mesquine ressource de 4,600,000 environ. Au 26 avril, les fonds encore disponibles dans les caisses ne dépassaient pas 200,000 fr., si nous sommes bien informés. Ainsi, tout ce grand déploiement de force majeure n'aurait abouti qu'à produire un encaisse de moins de 2,000,000. Quel résultat d'une si grande commotion et d'un trouble réel porté dans les opérations! Il était pourtant facile de battre monnaie et monnaie inépuisable! On a fait un coup d'Etat, voilà tout!

Il avait été question de pousser le gouvernement à s'emparer, sauf indemnité, des établissements tontiniers, comme on prétend qu'il va le faire des chemins de fer. Le monopole des assurances mutuelles de survie exercé par l'Etat est de toute impossibilité. Ceux qui entendent la matière n'ont pas besoin qu'on les persuade là dessus. Les souscriptions ne s'obtiennent que par une énergie incessante de propagande que les agents du fisc n'ont et n'auront jamais. Plusieurs autres raisons capitales s'opposent à la réalisation d'une telle utopie. Cependant la question aurait été controversée au sein du gouvernement, s'il faut en croire certains bruits; et le gouvernement aurait reconnu que les compagnies seules peuvent pratiquer, avec certitude de progrès, des opérations aussi délicates et aussi compliquées. Les trois compagnies qu'on accuse d'avoir fait toutes sortes de démarches pour qu'on prit leur chose, telle quelle, en sont pour leur peine. Elles espéraient sortir des embarras qui les pressent de tous côtés, en se sauvant par un cataclysme général. Elles croyaient pouvoir éblouir le gouvernement par des aperçus mirobolants de recettes à venir et de bénéfices à recueillir, comme si l'Etat devait bénéficier sur la vie des citoyens. Elles comptaient sur l'inexpérience de quelques financiers d'Etat faciles à séduire; elles se sont trompées. Il faudra qu'elles opèrent jusqu'au bout à leurs risques et périls. L'Etat ne pouvait mieux faire que de leur laisser la responsabilité de leur passé, ou plutôt de leur passif. — A bon entendeur salut!

La compagnie *ex-Royale*, la compagnie la *Providence des Enfants*, la *Caisse Paternelle*, l'*Urbaine*, l'*Européenne*, le *Conservateur*, l'*Equitable*, ont cru devoir faire opposition à l'exécution de l'arrêté du 20 mars. Leurs conseils de surveillance ont protesté contre la mesure gouvernementale; mais trois établissements se sont positivement refusés à verser au Trésor les fonds des souscripteurs; ce refus a duré plus d'un mois. Les commissaires Belmontet et Baret ont dû dresser procès-verbal contre ces trois tontines, qui sont: la compagnie *ex-Royale*, la *Caisse Paternelle* et la *Providence des Enfants*. Elles n'ont cédé qu'à la menace d'une contrainte par voie de police. Les versements au Trésor ont lieu maintenant par toutes les compagnies; les directeurs courageux ont mis leur responsabilité à couvert, c'est au pouvoir aujourd'hui à régulariser l'ère nouvelle des associations tontinières.

Nous savons de très-bonne source que, malgré les conclusions du citoyen Louis Blanc, qui voulait que l'Etat s'emparât du monopole des assurances sur la vie, le Gouvernement provisoire, après de longs débats, a reconnu en principe que l'Etat pouvait bien se constituer l'assureur à prime fixe, soit contre l'incendie, soit contre la perte des bestiaux, soit contre la grêle; que lui seul pouvait entreprendre en grand cette nature d'opération, qu'il pouvait se couvrir des sinistres par un mode facile d'imposition d'assurance; mais que les établissements privés et autorisés pouvaient seuls recueillir les souscriptions dans les mutualités de survie, les provoquer, les réunir, les distribuer par catégories, et rendre à chacun, sans participer aucunement aux bénéfices des liquidations successives, le dividende lui revenant. En conséquence, il a été décidé que l'Etat renonçait à ce genre de monopole, et qu'il aiderait les établissements à faire prospérer par eux-mêmes le grand principe des associations sur vie. Dès ce moment, les sociétés tontinières vont continuer leur essor ascensionnel.

Le citoyen ministre du commerce a chargé la commission des tontines de terminer son projet de caisse de retraite pour les classes ouvrières, dont M. Molé, sous l'ancien gouvernement, avait pris l'initiative. Le travail est fort avancé.

Un autre projet vient d'être soumis à l'examen de la commission, c'est celui d'une tontine perpétuelle, que veut fonder M. Deloin, auteur du projet, sous le titre de la *Providence de la Vieillesse*; il s'agit de constituer un hôtel des invalides civils. Ce projet, éminemment national, a été accueilli avec faveur.

RÉVOLUTION AGRICOLE.

CULTURE SANS ENGRAIS. — PROCÉDÉ BICKES.

Nous applaudissons aux découvertes qui agrandissent le domaine de la science; mais celles qui sont un bienfait pour l'humanité excitent encore plus vivement nos sympathies.

La question si difficile de l'organisation du travail se trouvant presque résolue quand les classes laborieuses auront à bas prix le pain, le vin et la viande, on augmenterait ainsi l'aisance de l'ouvrier, sans nuire au maître par l'élévation du salaire.

Un agronome distingué de la Bavière rhénane (M. Bickes) a trouvé le moyen d'obtenir des récoltes de tout genre sur les sols les plus ingrats, même sur les sables mouvants, sans fumer les terres, au moyen d'une préparation peu coûteuse qu'il fait subir aux grains ou aux graines avant l'ensemencement.

S'il s'agissait d'une théorie, elle trouverait sans doute des incrédules; mais le doute ne serait plus qu'un déplorable entêtement, lorsqu'il s'agit d'une masse de faits matériels qui se sont constamment reproduits en divers lieux et depuis un grand nombre d'années.

On lira avec intérêt la brochure que nous avons sous les yeux. C'est l'œuvre d'une plume exercée; les nombreuses expériences de M. Bickes et les résultats vraiment extraordinaires qu'il a toujours obtenus s'y trouvent exposés en quelques pages. L'auteur de cet écrit n'a pas voulu d'ailleurs être cru sur parole, et tous les faits qu'il raconte sont appuyés de pièces justificatives. Nous avons remarqué parmi ces pièces le rapport d'un de nos agents diplomatiques à Mayence, qui a suivi pendant trois années l'application du procédé de M. Bickes à plusieurs genres de culture.

Une si précieuse découverte devait être encouragée par le gouvernement républicain, qui considère l'agriculture comme la première de nos industries; aussi M. Bickes a-t-il reçu la mission de préparer des grains de diverses espèces pour les ensemencements de mars dans le domaine national de Rambouillet.

Le procédé (sauf la composition de la substance à employer) s'applique avec le même avantage aux céréales, aux tubercules, aux arbres, aux vignes, aux fourrages de toute espèce, ainsi qu'aux plantes et aux fleurs des jardins.

L'administration de la culture sans engrais a établi son siège à Paris, rue Bergère, n° 7 ter.

THÉÂTRES.

Nous nous occuperons avec un intérêt réel de la question des théâtres, au point de vue nouveau de l'éducation morale du pays. Il est temps d'en finir avec cette littérature romantique qui faisait rétrograder l'intelligence jusqu'aux absurdités nébuleuses du moyen âge. Les dra-

mes ne peuvent avoir d'autre vie que celle de la nation régénérée; il faut faire la guerre à tout ce qui tend à corrompre. Les poètes de l'école romantique, anglo-tudesque, ne comprennent pas le but de l'art scénique; ils dégradent l'âme humaine. Il faut pousser les hommes vers le grand, le beau, l'élevé. La tragédie, en marquant d'un fer rougé les ambitions passionnées qui ont des effets si terribles pour le sort des nations, rend des services réels à l'humanité: la République ressuscite la tragédie. Les petits esprits ont fait leur temps.

La reprise d'une *Fête de Néron*, œuvre très-énergique de deux Toulousains: le républicain-impérialiste, M. Belmontet, et le royaliste Soumet, avaient attiré une grande foule choisie à l'Odéon. C'était une solennité artistique qui semblait raviver le théâtre vraiment populaire.

Le succès de la reprise a été complet. La *Fête de Néron* est l'ouvrage le plus imposant de notre époque. Il y a de la grandeur, des pensées fortes, des maximes cornéliennes, des caractères largement tracés, et surtout une donnée des plus dramatiques. Cette tragédie est restée au répertoire avec tous les honneurs d'une victoire poétique. La reprise d'hier a provoqué de fréquents applaudissements. Le jeune Ballande a des airs de Talma qui doivent le faire aimer de la République nouvelle. Nous avons, avec le public, salué très-chaudeusement l'avènement d'une fort belle actrice qui jouait Agrippine, et qui promet une grande actrice à la France. On nous a dit qu'elle s'appelait Antonie. On l'a demandée avec Ballande.

Bourse de Paris.

Les détails de la journée d'hier avaient complètement fait disparaître les craintes qui pouvaient encore exister sur le maintien de la tranquillité publique, et il y avait, avant la Bourse, beaucoup de demandes de titres au cours moyen. Aussi ces premiers cours se sont faits en forte hausse, et l'on s'attendait à une amélioration importante dans les prix; mais aussitôt que les premiers demandes ont été satisfaites, la rente a un peu rétrogradé, quoiqu'elle se soit maintenue au-dessus de la cote d'hier.

FONDS PUBLICS. — La rente 3 0/0, qui était hier à 46 50, a ouvert à 48, et varié de 48 à 47; elle ferme à 47.

La rente 5 0/0, fermée hier à 68 50, a ouvert à 70, et a varié de 70 à 69; elle reste à 69 25.

Les bons du Trésor ont fait 31 et 32 0/0 de perte.

L'emprunt romain a monté de 4 à 62; les ducats, de 3 à 68; l'emprunt du Piémont, de 5 à 840; les deux emprunts belges, de 4/2 à 68 1/2.

Le Directeur-Gérant A. LAMARTINIÈRE.

CAISSE PATERNELLE.

SITUATION DES ENCAISSEMENTS ET DES SOUSCRIPTIONS.

Au mois de février 1848.

FONDS DES ASSOCIATIONS.

Les Associations de la CAISSE PATERNELLE possédaient, au 31 décembre 1847:		
792,452 fr. de rente 5 p. 400, ayant coûté.		49,114,690 26
Achats effectués en janvier et février 1848:		
67,979 de rente 5 p. 400, ayant coûté.		4,500,199 70
860,431	Total au 29 février.	20,704,898 f. 69
42,778	Associations liquidées.	311,927 04
873,209 fr.	TOTAUX.	21,016,826 f. 00

SOUSCRIPTIONS.

La CAISSE PATERNELLE a reçu dans le courant des mois de janvier et février:		
660 souscriptions, montant à F.		4,024,304 f. 46
Précédemment. 53,373 de		74,342,443 02
54,033	Total au 29 février.	72,366,447 f. 48
746	Associations liquidées.	316,724 34
54,779	TOTAUX.	F. 72,683,168 f. 82
Certifié conforme aux registres.		
LE DIRECTEUR DE LA CAISSE PATERNELLE.		
C. MERGER.		

LA PROVIDENCE DES ENFANTS,

ASSOCIATION DES PÈRES DE FAMILLE,

Autorisée par ordonnance en date du 1^{er} décembre 1844.

Place de la Madeleine, 6.

Cet établissement d'Assurances mutuelle sur la Vie est le seul qui s'occupe d'une manière spéciale de l'avenir des Enfants. — Les fonds placés sur la tête des enfants s'accroissent par la capitalisation des intérêts, par les extinctions et par les déchéances, au profit des parents dont les enfants assurés survivent à l'expiration de la société. — Les pères de famille trouvent donc dans les placements faits à cette institution des ressources certaines pour la dot et l'établissement de leurs enfants.

Placements en Rentes sur l'Etat avec des Associations sur la Vie.

LA PRÉVOYANCE

Autorisée par Ordonnances des 25 avril 1820, 20 mars 1821, 19 novembre 1825 et 20 août 1842.

Les opérations faites depuis la fondation de l'établissement jusqu'à l'application de l'ordonnance modificative du

20 août 1842, se sont élevées à 12,042 souscript. pour	19,463,300 f. » c.
En 1843, — 3,248 —	3,148,136 »
En 1844, — 40,934 —	40,005,822 83
En 1845, — 42,253 —	42,024,604 49
En 1846, — 43,940 —	45,148,647 46
En 1847, — 43,497 —	44,046,308 79
En 1848, janvier seulem. 4,505 —	4,517,767 25

LE PHÉNIX,

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE.

Assurances en cas de Décès.

La Compagnie du Phénix constitue des assurances en cas de décès, temporaires ou pour la vie entière.

Elle garantit, moyennant une faible prime annuelle aux héritiers des assurés, ou aux personnes auxquelles ils s'intéressent, un capital payable à leurs décès, et leur accorde à eux-mêmes une participation de 50 pour cent dans ses bénéfices.

RENTES VIAGÈRES.

ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE.

Dotés des Enfants.

Le Phénix a ouvert en 1846 quatre sociétés mutuelles d'accroissement du capital, au profit des survivants pour une durée de 8, 12, 16 et 20 ans; son système de mutualité, plus vaste qu'aucun autre, admet les souscripteurs des assurés de tous âges, pendant la durée entière de l'association.

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET C^{ie}, RUE BERGÈRE, 8.